



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E157597

VALABLE JUSQU'AU 17/05/2024

ÉDITÉ LE 20/04/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 31/03/2010

Forme juridique : SAS

Capital : 11 100

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC

Siret : 521 439 976 00023

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

GENERALI IARD AP 441 313

Assurance Responsabilité Civile :

GENERALI IARD AP 441 313

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : ALPES FLUIDES

4 RUE DE LA TUILERIE
05400 VEYNES

Téléphone : 06 23 21 01 02

Portable : 06 23 21 01 02

Fax :

Site Internet :

E-mail : alpesfluides@orange.fr

Responsabilité légale :

VARRY ANTOINE PRÉSIDENT

Effectif moyen : 3

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	18/05/2020
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	13/02/2020
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	06/05/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² Mention RGE	13/02/2020

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE TOULON
PARC TERTIAIRE VALGORA
BAT. C - AVENUE ALFRED KASTLER
- B.P. 70531
83041 TOULON CEDEX 9

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.